

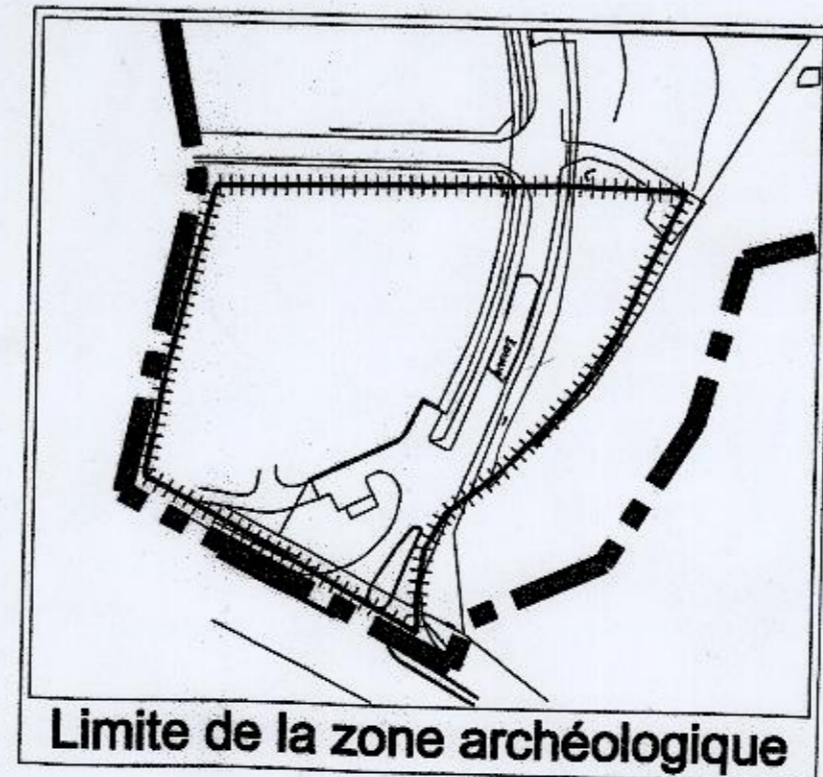
- Limite de ZAC
- Limite de secteur de règlement
- Voie automobile à tracé fixe
- Voie automobile à tracé de principe
- Emprise publique et recul par rapport à l'axe
- Cheminement piétonnier, tracé de principe
- Raccordement piétonnier à assurer
- Réserve pour équipement public ou privé, au titre de l'article 5
- Bâtiment existant à conserver
- Espace boisé existant à conserver ou à créer
- Espace vert, traité en parc urbain
- Espace vert, traité en parc naturel
- Arbres et végétaux à préserver
- Aire aménagée
- Secteur de nuisances sonores
- Zone archéologique (voir encadré)

**SECTEURS DE NUISANCES SONORES**

LEGENDE

Catégorie de l'habitat	Largeur maximale des secteurs affectés par la limite de part et d'autre de l'habitat
1	0-300m
2	0-250m
3	0-200m
4	0-150m
5	0-100m

Type de voie  
R.N.



**E.P.A Nord Isère**

*Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la modification n°2 du PAZ de la ZAC de Pierre Louve, en date du 25 janvier 2010*

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT  
EPANI B.P. 208 38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX  
TEL. 04. 74. 27.35. 00 FAX. 04. 74. 27. 35. 35

Le Maire,  
*André COLOMB-BOUVARD*

Commune de l'Isle d'Abeau

Zone d'Aménagement concerté  
de Pierre Louve

DOSSIER DE REALISATION

PIECE B2.1 P.A.Z. GRAPHIQUE

MARS 2009 Echelle 1/2000

Modifié: le 03/03/09: Ajout d'un secteur ZA 2